

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 12

Présents : 08

Votants : 08

L'an deux mil vingt-quatre, **le dix-sept juin**, le Conseil Municipal de la commune de Mazion dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **12 juin 2024**

Présents : Mmes CHASSELOUP, LEBLANC, FAUCONNIER

MM BOURDEAU, SICAUD, DUBANT, SEBERT, FAUGÈRE

Absents excusés : Mmes PLAITANT, COUDERC. SOULIVET, DELSOL

Secrétaire de séance : M. BOURDEAU

Début de séance : 20H30

ORDRE DU JOUR

1. Décision Modificative 2 – Cumulus
 2. Subvention Foyer culture et détente pour le marathon 2024
 3. Demande de subvention FDAEC 2024
 4. Demande de subvention Fonds de Concours 2022 et 2023
 5. Organisation des élections législatives
 6. Suite à donner Monsieur CLECH Garde-chasse
- ❖ Questions diverses.

<u>PROCÈS-VERBAL</u>

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont d'éventuelles remarques à formuler concernant le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 10 avril 2024. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

1-Décision Modificative 2 – Cumulus

Afin de solder la facture du nouveau cumulus de la salle des fêtes, et pour que les imputations budgétaires puissent être respectées, une décision modificative doit-être établie. Ainsi, le compte 2131 sera débité de 1032 € qui seront crédités sur le compte 2188.

➤ **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 033-213302805-20240617-DM_2-BF

SLO

MAZION - COMMUNE

Code INSEE

Commune

DM 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES : Contre 0 Pour 7

Date de convocation : 12/06/2024

Objet : Paiement facture SARL CAFON à 1032€ - Cumulus Salle des fêtes
FA 00008238 du 26/04/2024

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2131-10002 : BATIMENT SCOLAIRE	1 032.00 €	
D 2188-10007 : SALLE DES FETES		1 032.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 032.00 €	1 032.00 €

Signataires : BOURDEAU Alain

COUDERC Michèle

DELSOL Michel

DUBANT Jacques

FAUCONNIER Catherine

FAUGERE Gérard

LEBLANC Samira

PLAITANT C yndie

SEBERT Jérôme

SICAUD Eric

SOULIVET Guillaume

ont signé les membres présents

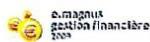
pour extrait conforme

Le MAIRE

Amelou



Envoyé en préfecture le 19/06/2024
 Reçu en préfecture le 19/06/2024
 Publié le
 ID : 033-213302805-20240617-DM_2-BF



280
 Code INSEE

Décision modificative n°2 du 17/06/2024
 MAZION

Date : 17/06/2024 à 17:53

2024

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	86 011.58 €	-6 032.00 €	1 032.00 €	81 011.58 €
21 Immobilisations corporelles	86 011.58 €	-6 032.00 €	1 032.00 €	81 011.58 €
2131/21 10002	25 000.00 €	-1 032.00 €	0.00 €	23 968.00 €
2131/21 10002	25 000.00 €	-5 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €
2188/21 10007	0.00 €	0.00 €	1 032.00 €	1 032.00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	138 993.63 €	-6 032.00 €	1 032.00 €	133 993.63 €
Total général des recettes d'investissement (1)	138 993.63 €	0.00 €	0.00 €	138 993.63 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	509 079.52 €	0.00 €	0.00 €	509 079.52 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	509 079.52 €	0.00 €	0.00 €	509 079.52 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

2-Subvention Foyer culture et détente pour le marathon 2024

L'association Foyer culture et détente a participé activement lors de la journée du Marathon des Vins de Blaye 2024 le samedi 11 mai, et des frais ont été engendrés notamment pour la restauration des bénévoles.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, la demande de défraiement de l'Association Foyer culture et détente, et présente les factures pour un montant total de 368.34 €.

Le remboursement de 368,34 € sera effectué prochainement par virement sur le compte de l'association.

MAIRIE DE MAZION 33390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 12

Présents : 08

Votants : 08

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 juin 2024, le Conseil Municipal de la commune de Mazion dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2024

Présents : Mmes CHASSELOUP, LEBLANC, FAUCONNIER

MM BOURDEAU, SICAUD, DUBANT, SEBERT, FAUGÈRE

Absents excusés : Mmes PLAITANT, COUDERC. SOULIVET, DELSOL

Secrétaire de séance : M. BOURDEAU

Dél N° 25062401

VOTE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024 DEFRAIEMENT MARATHON DES VINS DE BLAYE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association FOYER CULTURE ET DÉTENTE qui présente les factures pour les frais engendrés pour le marathon des vins de Blaye, pour un montant total de 368.34 €

- Maison Laurent..... 16.50 €
- Le Local de Saint Seurin..... 250.46 €
- Leclerc de Blaye..... 29.98 €
- Boulangerie Marie Blachère..... 71.41 €

Après avoir pris connaissances des documents fournis et du souhait de l'association, Madame le Maire et le Conseil municipal proposent les montants des subventions correspondant au montant de la dépense de l'association :

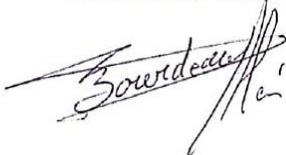
- FOYER CULTURE ET DÉTENTE368.34 €

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à inscrire cette somme au budget 2024.

Fait et délibéré, les mois, jour et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
Mazion, le 25 juin 2024

Le Secrétaire de Séance

Alain BOURDEAU



Le Maire,

Maryse CHASSELOUP



3 - Demande de subvention FDAEC

Comme chaque année, une demande de subvention Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) a été déposée. Ainsi notre commune demande des aides pour le ravalement de la façade de la garderie scolaire et pour l'aménagement de la 2ème pièce des salles associatives avec la pose de baffles acoustiques.

➤ **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 033-213302805-20240619-19062401-DE

S2LO

MAIRIE DE MAZION 33390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 12

Présents : 08

Votants : 08

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 juin 2024, le Conseil Municipal de la commune de Mazon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2024

Présents : Mmes CHASSELOUP, LEBLANC, FAUCONNIER

MM BOURDEAU, SICAUD, DUBANT, SEBERT, FAUGÈRE

Absents excusés : Mmes PLAINTANT, COUDERC. SOULIVET, DELSOL

Secrétaire de séance : M. BOURDEAU

Del. n° 13062401

DEMANDE DE SUBVENTION F.D.A.E.C. 2024

Madame le Maire fait part aux conseillers municipaux des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) décidées par le Conseil Départemental au cours du vote du Budget Primitif 2024.

Le taux de financement du F.D.A.E.C. est calculé sur le coût HT de l'opération et ne peut dépasser 80% de ce coût. Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, décide à l'unanimité** :

- de réaliser en 2024, les opérations suivantes :
Ravalement de façade pour la garderie scolaire.....10 073.38 €
Pose de baffles acoustiques Salles associatives 2^{ème} pièce4 170.80 €

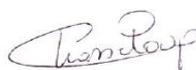
Total HT **14 244.18 €**
(Total TTC) **17 093.02 €**

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de : **3 507.87 €**
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement de : **13 588.15 €**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

En mairie, le 19 juin 2024
Le Maire,

Maryse CHASSELOUP



4-Demande de subvention Fonds de Concours 2022 et 2023

La demande pour la subvention Fonds de concours 2022 (reliquat) et 2023 est reportée. Un tableau détaillé de la demande sera établi pour le présenter lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, le 08 juillet 2024.

5-Organisation des élections législatives 2024

Le tableau de présence de nos Conseillers Municipaux pour les permanences du 30 juin 2024 est établi par Madame le Maire, selon leur disponibilité.

6-Suite à donner pour Monsieur CLECH Garde-chasse

Monsieur CLECH, qui s'était précédemment présenté lors de la réunion du Conseil Municipal du 4 décembre 2023 pour nous proposer ses services de surveillance gardiennage bénévole, réitère sa demande par l'intermédiaire de Madame la Sous-Préfète de Blaye, Madame MAQUET Céline.

Notre Conseil Municipal s'accorde sur le fait qu'il y aurait un besoin de surveillance dans notre city-stade, notamment le soir et va en faire la proposition à Monsieur CLECH.

❖ Questions diverses

- ❖ Monsieur Gérard FAUGÈRE, va réaliser une enquête dans la résidence Bergeron pour faire un sens unique.
Madame Catherine FAUCONNIER, propose d'installer des chicanes afin de limiter la vitesse qui y est trop importante.
- ❖ Madame Samira LEBLANC, informe qu'il y a beaucoup de bruits dans la résidence Bergeron et que les administrés, ne respectent pas le calme demandé entre 12h00 et 15h00. Madame LEBLANC propose de faire un article dans le petit journal, afin de rappeler les règles du « bien vivre ensemble ». Et de faire tous les 2-3 mois un petit mot dans la boîte aux lettres.
- ❖ Il nous est signalé qu'il y a un problème de Bidim Géotextile sur les trottoirs, résidence Bergeron, il a été posé il y a 4 ans et les herbes poussent à travers.
- ❖ De plus les buses sont bouchées résidence Bergeron, Madame le Maire propose de faire appel à Monsieur MENANTEAU pour régler ce problème.
- ❖ Madame Samira LEBLANC et Monsieur Gérard FAUGÈRE, demandent s'il est possible d'installer des projecteurs sur le mur extérieur des salles associatives, pour éclairer le jardin et le cours de pétanque.
Monsieur Éric SICAUD propose d'installer des prises pour installer ponctuellement des projecteurs.
Messieurs Jérôme SEBERT et Jacques DUBANT suggèrent d'acheter 2 projecteurs de chantier avec 3- 4 leds, sur trépied réglable en hauteur (80 € pièce), et des rallonges sur enrouleur (50 € pièce).

*Prochain conseil municipal : **lundi 08 juillet 2024**
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00*